

Communiqué de presse



Des précisions sur les cas de gale à l'hôpital

Chambéry, vendredi 11 janvier 2013

Le centre hospitalier de Chambéry est confronté depuis la fin du mois de novembre à une augmentation inhabituelle¹ du nombre de cas de gale diagnostiqués parmi le personnel soignant et les patients hospitalisés. Ainsi, à ce jour, on dénombre 9 cas prouvés² chez des personnels soignants, et 4 cas prouvés chez des patients hospitalisés, pour un total de 6 services concernés successivement. Aucun lien épidémiologique n'a été retrouvé entre tous ces cas, et aucune des hypothèses évoquées à ce jour n'a permis d'apporter d'explication. Les investigations se poursuivent.

La gale est une maladie bénigne dont la fréquence est actuellement en hausse au niveau national parmi la population. Il s'agit d'une dermatose liée à un parasite appelé sarcopte. Elle se transmet par des contacts peau à peau généralement prolongés ou par des vêtements infectés. Elle se manifeste par des démangeaisons prédominant la nuit au niveau des aisselles, du bas ventre, des aines, des mains et des poignets. Elle nécessite un diagnostic par un médecin expérimenté, idéalement un dermatologue qui pourra visualiser le parasite à l'aide d'un dermatoscope.

Le traitement consiste en l'application d'une solution sur l'ensemble du corps, ou d'une prise de comprimés, répétée une fois à 15 jours d'intervalle, associé au traitement des personnes en contact et de l'environnement.

Dans chaque service concerné du centre hospitalier, des mesures ont été prises dès que des cas de gale ont été diagnostiqués : traitement curatif du ou des cas, arrêt de travail pendant 3 jours pour les soignants malades, renforcement des précautions d'hygiène pendant 3 jours autour des patients infectés, traitement de tous les patients et du personnel du service en contact avec les cas avérés, entretien spécifique du linge et des locaux, information par courrier des patients ayant été hospitalisés dans ces services. Aucun nouveau cas n'a été déclaré dans ces services après mise en place de ces mesures.

Le fonctionnement de l'hôpital dans son ensemble n'est en rien modifié et aucune mesure de protection particulière n'est appliquée à titre systématique. Les consultations et hospitalisations se déroulent normalement et n'ont pas lieu d'être reportées.

Contact : Suzanne Meyer – Responsable de la communication
Tél. : 04 79 96 59 98 – suzanne.meyer@ch-chambery.fr

¹ La gale n'est pas une maladie à déclaration obligatoire. Il est donc difficile de chiffrer précisément le nombre de cas habituels.

² Cas prouvé : diagnostic confirmé par un examen dermatologique.